BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date: 1º juillet 2022	
Intitule de l'action : MONTESQUIEU EN FETE			
Depenses (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	<mark>240.00 €</mark>	Autofinancement (achat lot)	360.00 €
Suivant devis Catanimation			
Frais de transport (2)	0.00 €	Participation des personnes (4)	
		Recettes ventes (gobelets, gouter)	300.00 €
Boissons et alimentation	<mark>249.16 €</mark>	Recettes ventes lots	150.00 €
Suivant devis Un grain dans le bocal et chronodrive	247.10 €		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	0.00.6
(à détailler)		(à préciser)	0.00 €
Achat de 125 gobelets écocup Suivant devis Pandacola	<mark>207.00 €</mark>		
Achat lots jeux / tombola Suivant devis Catanimation	360.00 €		
Assurance	0.00 €		
Tracts, affiches (forfait)	<mark>50.00 €</mark>	Aide demandée au PIC	
Taxes (SACEM)	0.00 €	Alde demandee ad PiC	<mark>746.16 €</mark>
Divers			
Personnel bénévole	0.00 €	Bénévolat	
10 parents x 4h x 8.60 € (smic)	344.00 €	10 parents x 4h x 8.60 € (smic)	344.00 €
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1450.16€		ı
Financement d'un autre projet (5) Participation aux projets éducatifs pour l'année 2022/2023 (achat de livres, de jeux éducatifs, etc)	450.00 €		
TOTAL	1900.16€	TOTAL	1900.16€

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez
- (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
 - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
 - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
 - être couverts par une assurance
 - contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.